

Assemblée citoyenne du Conseil de développement « Comment [bien] vivre les transitions environnementales ? »

Compte-rendu synthétique de l'Assemblée citoyenne, qui s'est tenue le samedi 25 janvier 2025, de 9h à 13h, salle Irène Joliot-Curie à Vénissieux.

Cette matinée, animée par Olivier MERELLE (Planète citoyenne) et Lisa GAUTHIER, a réuni près de 100 personnes.

Déroulement

I)	Accueil et introduction	2
1)	Mot d'accueil	2
2)	Présentation du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Métropole	2
3)	Brise-glace	3
II)	Temps 1 : Votre situation et votre avis sur une action, mise en place par la Métropole ou d'autres acteurs	4
III)	Temps 2 : Votre retour sur les futures mesures possibles pour la transition écologique en 2050	7
1)	Présentation en plénière des scénarios de l'ADEME visant à atteindre la neutralité carbone en 2050	7
a)	Le pari réparateur	7
b)	Les technologies vertes	7
c)	Les coopérations territoriales	7
d)	La génération frugale	7
2)	Atelier 2 : les actions qui pourraient être mises en place par la Métropole, en plus ou en renforcement d'une action	8
a)	Table « S'alimenter et s'approvisionner »	9
b)	Choix et points de débats	12
IV)	Temps 3 : Comment accompagner les futurs changements de comportement nécessaires pour atteindre ces mesures	12
1)	L'approche psychosociale des changements de comportements et son application à la transition écologique	12
2)	Atelier 3 sur les changements de comportement	13
a)	Table « Construire et habiter la ville » - Action « Des espaces partagés dans un immeuble »	13
b)	Idées fortes validées en fin d'atelier	17
V)	Restitution (plénière)	17
1)	Synthèse	17
a)	Alimentation	17
b)	Habitat-logement	18
c)	Aménagement du territoire	20
2)	Retours et réactions des élus	21

Intervenants

- Fabien BAGNON, Vice-président de la Métropole de Lyon, Voirie et mobilités actives
- Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, Participation et initiatives citoyennes
- Jérémy CAMUS, Vice-président de la Métropole de Lyon, Agriculture, alimentation et résilience du territoire
- Membres du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (CDD) : Alain COLLON, Louis GAILLARD et Nicolas GAUTHY
- Lisa GAUTHIER, Chargée de mission Concertation et participation citoyennes, Métropole de Lyon
- Emmanuel GOY, Directeur régional adjoint Auvergne Rhône-Alpes (AuRA), ADEME
- Philippe GUELPA-BONARO, Vice-président de la Métropole de Lyon, Climat, énergie et réduction de la publicité
- Boucif KHALFOUN, Responsable du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Frédéric MARTINEZ, Chercheur en psychologie sociale, Université Gustave Eiffel
- Olivier MERELLE, Directeur associé, Planète citoyenne

Étaient chargés de l'animation des ateliers :

- Lyna BEJI, Membre de Planète Citoyenne
- Alain COLLON, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Dimitri CURT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Anouk DESOUCHES, Responsable du service Climat et résilience, Métropole de Lyon
- Louis GAILLARD, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Nicolas GAUTHY, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Boucif KHALFOUN, Responsable du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Oihana LARRE, Membre de Planète citoyenne
- Michel MATHONNAT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement (Coopérative Transition Val de Saône)
- Françoise PELORCE, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Mélanie PETIT, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement (association les Shifters)
- Axel PICOLLET, Stagiaire au sein du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Lukas PINAR, Webmaster, direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon
- Ali SABER, Membre du Comité d'organisation du Conseil de développement
- Marieke VERBRUGGHE, Membre de Planète citoyenne

Participants

- Membres du Comité d'Organisation (CO) du Conseil de Développement :

BENDRIDDI Leyla, BERTHELIER Michel, BOURGOUIN Christian, CIMETIERE Jean-François, COLLON Alain, CURT Dimitri, FERRO Nicolas, FILIZETTI Gérard, GAILLARD Louis, GAUTHY Nicolas, GAVAULT Blandine, GUIR Roger, JACOT Henri, LABRAT Cédric, MAKHLOUFI Mériem, MARCEL Monique, MASSE Jacques, MOSSÉ Clémentine, PELORCE Françoise, PLASSE Evelyne, SABER Ali, SANTANTONIO Thibaud

- Autres participants / Membres de la Communauté du CDD :

ANGELETTI Lucien, ARGOUD Virginie, BARNAVON Julien, BARNAVON Pierre, BAUDOUIN Sandrine, BERCIS Lionel, BLAZY S., BOUCHARD Monique, BROUQUISSE Karine, BUKOWSKI Anne-Marie, CASATI Régis, CHANEAC Jacky, CHINAL Marc, DEBRINAY Gérard, DIALLO Aissatou, DOCEUL Marie-Christine, FAUCHET Rémi, FREBAULT Jean, GATCHUESI Vivien, GILLET Stéphane, GROBON Frédéric, GIACOMETTI Isabelle, JACQUES Michel, LABORDE Jean Francis, LAMY Pascale, LE GAL Yves, LEMAZURIER Vanessa, LIMOUZIN Jacques, MALHER Nathalie, MALLET Sylvie, MARCAND René, MOINE Mildred, MZE Faïza, PAULIN Bernard, PAYRE Jacqueline, PETIOT Christine, PORRET Nicolas, POTHIN Georges, POUGHON Nathalie, QUERRIEN Gilles, RAMI Véronique, REMY Nicolas Denis, REYNAUD Martine, ROUSSEAUX Pascal, SARRAILLON Jean, SGHAIER Onovar, VASSEUR Alexandre, VIAL Pierre.

Cynthia GHORRA-GOBIN, Directrice de recherche CNRS, était présente en tant qu'observatrice.

En début de matinée, six sujets sont proposés aux participants, autour de trois grands thèmes (alimentation, habitat-logement et aménagement du territoire) :

- Restauration collective ;
- S'alimenter et s'approvisionner ;
- Produire son énergie ;
- Se rafraîchir et se chauffer chez soi ;
- Travailler, se déplacer, consommer à proximité de chez soi ;
- Construire et habiter la ville.

Les participants se répartissent en sous-groupes (correspondant chacun à une table) et travaillent sur le sujet choisi durant toute la matinée.

Un diaporama est projeté.

NDLR : l'Assemblée étant composée de 10 tables, les 3 temps d'atelier de travail sont restitués par un descriptif détaillé des échanges de l'une des 10 tables. Les éléments saillants de chaque table ont été repris dans la partie restitution & synthèse.

Pour chaque temps ainsi décrit, le déroulement prenait la même forme, les questions posées variant selon le sujet de travail abordé.

1) Accueil et introduction

1) *Mot d'accueil*

Laurence BOFFET accueille les participants de cette neuvième Assemblée citoyenne du Conseil de Développement (CDD). Depuis 2021, le CDD constitue une communauté de 700 personnes environ. Cette réunion est la deuxième Assemblée du nouveau Comité d'organisation, composé à la fois de citoyens tirés au sort et d'organisations représentant le territoire. Les missions du CDD comprennent l'écoute des habitants et des acteurs du territoire, l'organisation de débats et l'interpellation des élus.

Laurence BOFFET remercie la Ville de Vénissieux, les intervenants, le prestataire chargé de l'animation, Planète citoyenne, les élus présents, la direction Prospective et dialogue public ainsi que les autres services de la Métropole pour l'organisation de cette matinée.

Louis, Nicolas et Alain, membres du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (CDD), prennent la parole.

Nicolas rappelle que les citoyens membres du CDD déterminent les sujets sur lesquels ils travaillent et qu'ils souhaitent mettre en avant auprès de la collectivité. Pour cette matinée, le CDD a choisi de se pencher sur la transition écologique, afin d'en comprendre les difficultés, freins et leviers.

Alain ajoute que le moment est opportun, puisque le CDD, instance de démocratie participative, pourra ainsi donner son avis sur le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), en cours de révision. Le CDD n'est pas le porte-parole de la Métropole, mais exprime les avis de citoyens. Les objectifs de l'Assemblée sont de connaître et de partager le niveau de perception de l'enjeu climatique et des choix sur la transition écologique. De plus, comment cette dernière peut-elle être positivée ?

Louis souligne l'intérêt d'aborder globalement le sujet de la transition écologique et de travailler collectivement sur les questions de l'acceptabilité et de l'inclusivité des actions. Les différents temps prévus permettront l'expression libre et constructive des citoyens présents, l'écoute et le recueil de leur parole.

Olivier MERELLE présente le déroulement de la matinée (cf table des matières ci-dessus).

2) *Présentation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole*

Philippe GUELPA-BONARO rappelle que le PCAET est en cours de révision, donnant lieu à une concertation publique qui s'est étendue sur plusieurs mois d'avril 2024 à février 2025.

Le PCAET, dont l'impact est très concret sur le quotidien des habitants et l'aménagement futur de la Métropole, constitue une obligation pour les collectivités. Ces dernières doivent, tous les 6 ans, formaliser leur stratégie et leurs actions en vue de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, notamment :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La baisse des consommations d'énergie ;
- L'amélioration de la qualité de l'air.

La Métropole de Lyon utilise déjà le PCAET pour orienter ses politiques climatiques et environnementales. Cet outil de pilotage stratégique et territorial est établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. En 2020, la Métropole a choisi des objectifs plus ambitieux, le rythme fixé par le PCAET en cours n'étant pas assez rapide.

Partant du constat que le territoire se réchauffe particulièrement vite, la politique d'atténuation vise la réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) par tous les leviers possibles, avec l'objectif de dépasser les obligations fixées par l'État. L'adaptation du territoire (à une hausse de 4 °C) et son adaptabilité (l'organisation devant lui permettre de continuer à s'adapter au fil du temps) constituent également des enjeux importants.

Entre 2000-2022, le rythme annuel de réduction des émissions de GES s'est élevé à 1,6 %, alors que le rythme nécessaire (pour atteindre l'objectif d'une baisse de 43 % en 2030) aurait dû être de 2,5 %. La réduction des émissions de GES est presque deux fois trop lente. Le constat est identique sur les consommations d'énergie, avec une diminution annuelle de 0,7 %, contre 2,5 % nécessaires (soit une baisse trois fois trop lente).

Le PCAET 2026-2031 doit contribuer à la neutralité carbone européenne à l'horizon 2050, avec une cible de réduction des émissions de GES de -55 % en 2030. La Métropole veut dépasser les objectifs fixés par l'État sur l'atténuation du changement climatique et les émissions du territoire. Elle veut également travailler sur le scope 3, à savoir les émissions extraterritoriales. La Métropole intègre également dans le PCAET les impacts sociaux du dérèglement climatique.

La concertation a démarré en septembre 2023 et se poursuit jusqu'au 13 février prochain. Différentes démarches sont menées, en direction des acteurs socio-économiques, des citoyens et des communes. L'organisation d'une Convention métropolitaine pour le climat a réuni une centaine de citoyens représentatifs du territoire, entre septembre 2024 et janvier 2025. L'avis formulé par la Convention, voté à l'unanimité et comprenant 9 priorités pour faire face au changement climatique, sera rendu public en février (NDLR : ce jeudi 13/02). Par ailleurs, chaque citoyen peut répondre à un questionnaire sur sa perception des politiques climatiques métropolitaines et sur les actions à mener.

Cette matinée contribuera utilement à la rédaction du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

3) Brise-glace

Olivier MERELLE présente les règles collectives pour un bon déroulement des ateliers.

Un brise-glace est proposé autour de trois questions.

Chaque participant répond en levant le bras.

- **« Je me sens concerné par l'enjeu climatique. »**

L'Assemblée se sent concernée, puisque, dans leur très grande majorité, les participants répondent positivement. Personne ne répond non.

- **« Je pense que les politiques environnementales pourraient être désirables et pas seulement acceptables. »**

Les deux tiers des participants sont d'accord. Quelques personnes répondent non ou se situent entre les deux.

- **« J'estime que les citoyens sont suffisamment écoutés, voire associés aux politiques publiques de transition. »**

Une dizaine de personnes concordent avec cette affirmation. Les deux tiers des participants répondent par la négative ; les autres se situent entre les deux.

II) Temps 1 : Votre situation et votre avis sur une action, mise en place par la Métropole ou d'autres acteurs

Olivier MERELLE explique les trois temps d'ateliers.

Atelier 1 (échanges en sous-groupes)

Cet atelier se déroule sur 30 minutes. À chaque table, un facilitateur (Métropole de Lyon, Planète citoyenne ou citoyen membre du CDD) est chargé de l'animation. Un poster sert de support aux trois ateliers successifs. Il est complété par le facilitateur au fur et à mesure.

NDLR : Pour ce premier temps, le descriptif est celui de l'atelier de l'une des deux tables traitant du sujet « S'alimenter & s'approvisionner ».

Table « S'alimenter et s'approvisionner »

L'atelier, animé par Anouk, débute par un tour de table de 15 minutes. Chaque participant se présente, à l'aide d'une fiche individuelle préalablement remplie. Il répond à la question suivante, sur sa situation par rapport à la thématique.

Présentation des participants. Question : Où faites-vous principalement vos courses alimentaires ?

Prénom	Commune d'habitation	Occupation	Réponse à la question thématique :
Anouk (facilitatrice)	Lyon	Responsable du service Climat-résilience, Métropole de Lyon	Courses principalement au marché
Rémi	Lyon	Consultant environnement et RSE	Marché, mais surtout Biocoop (regarde la provenance) Achète du bio ou au-moins du local
Monique	Lyon 8 ^e	Retraitée de l'Education nationale	Magasins conventionnés « Calim » et marchés Produits bio ou locaux
Christine	Saint-Symphorien d'Ozon (commune hors Métropole de Lyon)	Retraitée	Maraîcher bio (situé dans la commune) ; moyenne surface Intermarché ; braderies
Jean-François Membre du CDD pour la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron (RIB)	Bron	Retraité, ancien fonctionnaire territorial (Métropole de Lyon)	Grandes surfaces « dont » Biocoop ; marché à proximité de son domicile ; petits commerces de sa ville ponctuellement, pour certains produits

Anne-Marie	Craponne	Retraitée, enseignante	Principalement la Ferme lyonnaise, coopérative de producteurs ; Intermarché (où elle « essaie de prendre des produits locaux ») ; Biocoop « Toujours partagée entre prendre en vrac ou pas. C'est un peu compliqué »
Lionel	Lyon 3 ^e	Informaticien	Supermarché, en ville, à côté de chez lui (« C'est plus simple »), sauf pour les fruits et légumes, qu'il achète à Terres Lyonnaises

Monique participe à l'expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation. Elle en explique rapidement le fonctionnement.

Un échange sur la localisation des magasins de l'enseigne Terres Lyonnaises débouche sur l'idée que le choix proposé importe plus que la forme du commerce.

En synthèse, Anouk souligne la variété de l'offre proposée dans la Métropole, permettant de répondre à la diversité de la demande.

Action « Une AMAP, comment ça fonctionne ? »

Une AMAP (**A**ssociation pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne) a pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité,»

Le temps 1 permet d'échanger sur une action déjà mise en œuvre (par la Métropole ou d'autres acteurs), l'AMAP, dans le cas présent. Celle-ci est présentée sur le poster et les échanges sont guidés par plusieurs questions.

Anouk fait le lien entre le PCAET et l'action décrite, avec la question des émissions de GES. 95 % des aliments consommés par les Grands Lyonnais ne sont pas produits sur le territoire.

Pour Anne-Marie, les importations sont inévitables si l'on veut consommer des produits tels que des céréales, du riz ou des oranges. Il lui semble difficile d'être auto-suffisants.

Monique trouve ce chiffre impressionnant.

Rémi se fait préciser ce que recouvrent les 5%. Il trouve la présentation en pourcentage peu significative.

Monique suggère une présentation plus parlante, en nombre de jours d'autonomie par exemple (« Si on était coupé du monde, on pourrait nourrir notre population pendant » tant de jours).

Rémi est d'accord.

Jean-François s'interroge sur les limites du territoire pris en considération. Ce dernier doit être plus large que la Métropole de Lyon.

Anouk confirme que le territoire englobe une zone d'une cinquantaine de kilomètres autour de la Métropole.

Plusieurs participants connaissent les AMAP ainsi que leur fonctionnement (Jean-François, Christine, Rémi, Monique). Jean-François ignorait le sens de l'acronyme (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) mais mentionne l'association départementale des AMAP.

Rémi se questionne sur le statut des AMAP.

Jean-François souligne le lien avec le producteur.

Le fils de Christine fait partie d'une AMAP, située à Vénissieux.

Monique connaît les AMAP depuis longtemps, puisqu'elle a participé à la création de la première AMAP lyonnaise, vers Berthelot.

Anouk relève que « des spécialistes » sont présents autour de la table.

Jean-François se demande si les AMAPIENS paient tous la même cotisation.

Les échanges portent ensuite sur l'adhésion, l'engagement sur une durée déterminée, le prix des paniers, la différenciation de la participation financière (Christine, Monique).

Anne-Marie s'interroge sur les conditions d'élevage des animaux dans les AMAP et les garanties apportées en matière de bien-être animal.

Rémi explique que les AMAPIENS adhère aux objectifs de l'AMAP et font partie de sa gouvernance. Ceux-ci définissent donc les critères de choix des producteurs. Il est difficile de dire si l'AMAP, « c'est bien ou pas bien » dans l'absolu. Cela dépend de la gouvernance.

Christine aborde la distinction entre « local » et « bio ». Les AMAP travaillent avec des producteurs locaux, qui ne sont pas forcément bio.

Y-a-t-il des AMAP, boutiques de producteurs, ou marchés près de vous ?

Tous les participants répondent oui. Outre les AMAP, ils citent la Ferme lyonnaise, des magasins de producteurs, Terres lyonnaises ainsi qu'un jardin d'insertion (Christine).

Une AMAP pourrait-elle vous intéresser et pourquoi ? Qu'est-ce qui vous bloque aujourd'hui

Christine explique ne pas être intéressée en raison des contraintes (jours et horaire précis). Elle mentionne aussi la présentation (« Je connais [l'AMAP] de Vénissieux (...). Les pauvres ! Ils sont sur le trottoir, devant le centre culturel. C'est un peu de guingois. Ils sont dehors »).

Rémi, adhérent d'une AMAP, en est sorti (« Je me déplace, je ne peux pas être régulier »).

Anne-Marie et Christine citent le manque de diversité et la répétition des produits. Christine parle du manque de liberté pour le choix (« J'aime aller à droite à gauche »).

Jean-François attire l'attention du groupe sur la question du coût (« On se fait peut-être de fausses idées, [en pensant] que ça doit être plus cher ? Ce n'est pas sûr ») et de l'accès des personnes aux revenus modestes. Il fait le lien entre santé et produits transformés, vendus en grandes surfaces. L'association de Jean-François travaille sur un projet d'épicerie sociale et solidaire, afin de rapprocher les consommateurs des producteurs locaux.

Quels sont les bénéfices d'une AMAP pour la transition écologique ?

Le modèle économique ne semble pas viable à Rémi. Il n'existe aucun bénéfice si l'AMAP relève de l'agriculture conventionnelle.

Christine mentionne le soutien aux producteurs locaux, le fait de procurer et de garantir un revenu aux paysans.

III) Temps 2 : Votre retour sur les futures mesures possibles pour la transition écologique en 2050

À la fin du premier temps d'atelier, **Olivier MERELLE** invite les participants à écouter l'intervention d'Emmanuel GOY, directeur régional adjoint AuRA de l'ADEME.

1) *Présentation en plénière des scénarios de l'ADEME visant à atteindre la neutralité carbone en 2050*

En 2050, l'empreinte carbone d'un Français devra atteindre 2 tonnes, au lieu des 10 actuelles. Il apparaît nécessaire de modifier nos modes de vie et nos comportements. **Emmanuel GOY** revient sur plusieurs changements sociétaux des dernières décennies (comme la baisse des limitations de vitesse, l'interdiction du tabac dans les lieux publics), pour montrer que la société s'est adaptée, malgré les freins au changement.

L'ADEME a mené un travail prospectif pour éclairer les citoyens et les décideurs sur l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050. Même s'il y a urgence à agir, des choix restent possibles. Ceux-ci prennent la forme de quatre scénarios, prenant appui sur des expériences conduites par l'ADEME.

Ces scénarios se caractérisent par le curseur mis sur la sobriété, leur plus ou moins grande efficacité, leur gouvernance, leur impact sur l'environnement et leur philosophie générale. Chacun présente également des défis spécifiques.

a) **Le pari réparateur**

Dans ce scénario (scénario 4), le plus proche de la tendance actuelle, la neutralité carbone serait atteinte par une innovation technologique d'ampleur, la captation du CO² dans l'atmosphère, et les technologies vertes, sans changement de nos modes de vie (même si les consommations d'énergie baissent).

Ce scénario repose sur un pari : réussir la massification des technologies de captation du CO². Aujourd'hui, la technologie coûte cher, consomme beaucoup d'énergie et n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour atteindre la neutralité carbone.

b) **Les technologies vertes**

Le scénario 3 cherche la ligne de crête d'une décarbonation sans modifier fondamentalement nos comportements, grâce aux technologies vertes.

c) **Les coopérations territoriales**

Le scénario 2 est basé sur l'idée que l'innovation technologique ne va peut-être pas suffire. Il est nécessaire de réduire nos besoins, sans modifier en profondeur nos modes de vie.

Les décisions sur la transition écologique sont prises au niveau des territoires, en concertation, pour placer les curseurs de la sobriété au plus juste, selon les sujets.

d) **La génération frugale**

Dans ce scénario (scénario 1), des comportements individuels frugaux vont permettre de réduire fortement notre impact sur l'environnement. Cela suppose une évolution rapide et d'ampleur de nos modes de vie.

Le scénario 2 vise également une évolution d'ampleur des modes de vie, moins rapide, car découlant de la concertation, mais peut-être moins clivante.

Emmanuel GOY présente les principaux marqueurs des scénarios.

Le scénario 4 prolonge les tendances actuelles (même si les consommations d'énergie diminuent grâce à la rénovation des bâtiments) : une économie mondialisée, une consommation de masse, l'étalement urbain, des déplacements lointains et rapides.

Le scénario 3 voit se poursuivre le développement des métropoles et la densification, mais l'étalement urbain est contenu grâce à l'optimisation du foncier. Il s'appuie sur les technologies de décarbonation et les énergies renouvelables (avec un fort recours à la biomasse, à l'hydrogène et aux matériaux biosourcés). Il s'inscrit dans une logique de consumérisme vert.

Le scénario 2 repose sur l'économie du partage et les coopérations entre territoires, en intégrant les habitants et les utilisateurs. L'usage des bâtiments est optimisé, ce qui crée d'importantes marges de manœuvre. La fiscalité environnementale constitue un outil pour orienter les actions.

La fin des résidences secondaires ou une consommation de viande divisée par trois sont deux exemples de la frugalité contrainte, sur laquelle est construit le scénario 1.

Emmanuel GOY souligne qu'il n'existe aucun chemin facile, mais ils sont tous préférables à la tendance actuelle. Il faut agir immédiatement. Plus l'action est différée, plus les marches à franchir seront hautes et la réticence au changement, forte.

Le scénario 1 paraît plus risqué, en raison d'un clivage social possible. Le scénario 4 peut ne pas être faisable techniquement à grande échelle.

Des actions paraissent incontournables, quel que soit le scénario.

Concernant la demande :

- Une forte baisse de la consommation des bâtiments ;
- La réduction des besoins de déplacement (scénarios 1 et 2) ;
- La réduction de la consommation de la viande, de 10 % (scénario 4) à 70 % (scénario 1).
- Le développement de l'économie circulaire et le recours aux matériaux biosourcés, pour économiser les ressources.
- Dans le scénario 4, les besoins d'irrigation augmentent pour maintenir un système d'agriculture intensive et les importations de gaz se poursuivent.
- Des contraintes existent sur les matériaux, pour la production de véhicules.

Pour la production :

- Il est nécessaire de développer fortement les énergies renouvelables (quels que soient le niveau de sobriété et l'utilisation du nucléaire).

Emmanuel GOY met en exergue plusieurs grands sujets en débat : l'alimentation, le bâtiment (avec, en creux, le sujet de la précarité énergétique), le modèle industriel, les puits de carbone naturels ainsi que la sobriété.

2) Atelier 2 : les actions qui pourraient être mises en place par la Métropole, en plus ou en renforcement d'une action

Cet atelier se déroule sur 30 minutes. À chaque table, les facilitateurs distribuent la fiche présentant les actions de la Métropole sur la thématique de travail. Dans leurs échanges, les participants sont guidés par les questions du poster.

NDLR : Pour ce deuxième temps, le descriptif est celui de l'atelier de l'autre table traitant du sujet « S'alimenter & s'approvisionner ».

a) Table « S'alimenter et s'approvisionner »

La première discussion a porté sur les AMAPs. Les premières réactions spontanées ont été « sectaire », ou « pas pour tout le monde ». Interrogés, les participants expriment leurs craintes sur un système non généralisable, fermé, réservé à une élite.

Jérémy CAMUS ouvre l'atelier en exposant les axes d'intervention et des actions de la Métropole aux deux tables concernées par cette thématique.

95 % de ce qui est mangé par les Grands lyonnais ne vient pas du territoire et 95% de ce qui est produit sur celui-ci part vers d'autres bassins de consommation. Le territoire dispose de 10 000 hectares d'espaces agricoles, ce qui est très peu pour 1 400 000 habitants. Il est donc nécessaire de coopérer avec les territoires voisins pour s'approvisionner. C'est pourquoi le Projet alimentaire territorial (PAT) conçu par la collectivité concerne un périmètre de 50 kilomètres autour de Lyon.

Trois principaux axes ont été définis :

- Préservation du foncier agricole dans le cadre du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et du programme PENAP (Protection des espaces naturels et agricoles périurbains de la Métropole de Lyon) 2024-2028.
- Aides financières directes aux agriculteurs, que la collectivité a augmenté considérablement (environ 10 M€ sur le mandat), avec un soutien particulier aux agriculteurs biologiques (installation et développement).
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Métropole travaille sur un accès digne pour tous à une alimentation de qualité. Une Sécurité sociale de l'alimentation est actuellement testée dans le 8^e arrondissement de Lyon. Une allocation permet aux habitants d'accéder à des circuits de distribution privilégiant l'agriculture biologique ou locale.

Le territoire manque aujourd'hui d'acteurs pour transformer la production et l'amener jusqu'aux assiettes des consommateurs. Par exemple, le système alimentaire existant ne permet pas de transformer sur place le lait produit localement en yaourts pour les Grands Lyonnais.

Questions-réponses :

- La réflexion de la Métropole porte-t-elle aussi sur les aliments ne pouvant être produits sur le territoire (oranges, café, chocolat...) ?

Jérémy CAMUS répond que la collectivité ne travaille pas encore sur ces marchés internationaux

- L'intervention de la Métropole vise-t-elle à rééquilibrer la production de protéines végétales et l'élevage bovin, en lien avec l'objectif de diminuer la consommation de viande ? Par ailleurs, la collectivité travaille-t-elle sur les modes de transport des produits alimentaires, afin d'agir sur la réduction des GES ?

Jérémy CAMUS explique que le premier sujet est complexe. 80 % de la production végétale sert à l'alimentation animale. L'un des enjeux est de recréer des filières de production pour réorienter ces agriculteurs vers l'alimentation humaine.

Sur les transports, la relocalisation des filières alimentaires constitue l'une des réponses.

Après ces quelques minutes de présentation thématique, les participants reprennent leur poster avec les questions servant de guide pour l'atelier :

Connaissez-vous l'une des actions mises en place par la Métropole ? Si oui, laquelle ?

La majorité des participants connaît des actions, mais pas toujours dans le détail (Sécurité sociale alimentaire, citée par deux personnes ; le ZAN, par une ; le précédent PAT). Une participante répond par la négative (Leyla).

Que pensez-vous de ces actions ?

Jacqueline trouve qu'on donne l'impression que les changements individuels seront très importants. Or, leur impact est minime comparé à celui des acteurs économiques.

Elle pense que la Métropole ne peut pas nourrir tous ses habitants. Une discussion s'ouvre sur la définition du territoire, ses limites géographiques et un objectif raisonnable d'auto-suffisance.

Des échanges suivent sur les aspects économiques et sociaux et leur prise en compte par les pouvoirs publics.

Après avoir fait observer que la table n'est pas représentative de l'ensemble des Grands Lyonnais, Jacqueline trouverait utile un travail de fond sur l'éducation alimentaire en direction de certaines populations.

Sylvie estime que ce sujet de l'éducation concerne les habitants plus largement.

Evelyne souligne que le discours ne doit pas être moralisateur.

Henri ajoute que la sensibilisation se fait dès l'enfance.

La discussion porte également sur le coût d'une alimentation saine et durable. Celui-ci est-il plus élevé ? Sylvie estime ne pas dépenser plus (« Moi, je ne bois pas de soda, je ne bois pas de jus de fruits. Je bois de l'eau. Effectivement, je ne mange que du bio. Je ne mange pas de viande et je pense que, globalement, je ne dépense pas plus qu'une personne qui aurait des revenus précaires. En revanche, je cuisine, je fais des légumes. Je fais des lentilles, je fais des haricots rouges. »)

Sylvie « rappel[le] que le bio, c'est une invention. [Avant] 1945, tout était en bio. (...) Le bio, ce n'est pas du luxe ; c'était du fondamental. La consommation de viande deux fois par jour, c'est aussi une chose récente. (...) Il faudrait revenir aux fondamentaux – comme les légumineuses –, qui ne sont pas chers ».

Jacqueline propose que la Métropole de Lyon communique sur une assiette végétarienne par semaine, en expliquant que c'est sain. Une assiette végétarienne présente l'avantage de convenir à toutes les sensibilités (Sylvie). Leyla rappelle que l'éducation alimentaire fait déjà partie des programmes scolaires.

Leyla aborde la pression marketing et la pression sociale, expliquant l'achat de certains produits, comme les sodas. Il faut comprendre que les personnes ayant des difficultés socio-économiques cherchent à être comme les autres, à se faire plaisir alors qu'elles « galèrent ». Pour Sylvie, le « piège » du marketing conduit à acheter des produits qui ne sont « pas bons pour la santé ».

Leyla propose que la Métropole de Lyon investisse visuellement l'espace public, pour contrecarrer les publicités pour certains produits.

Les participants reviennent sur la forme du message. La Métropole de Lyon ne doit pas communiquer en « donneur de leçons » (Henri) ou donner des « injonctions » (Leyla).

Leyla évoque les expériences conduites, sur la durée, dans des écoles. Un bémol : les « lois ultra-sécuritaires » peuvent empêcher de manger ce qui a été préparé (exemple donné par Sylvie des gâteaux fait-maison interdits aux goûters d'anniversaire).

Le message pourrait être ludique et/ou concerner les enfants, relais auprès des parents et futurs consommateurs.

Leyla estime insuffisantes la valorisation et la communication sur les actions de la Métropole de Lyon.

Synthèse des idées-clés

- La Métropole de Lyon pourrait faire plus sur l'accès pour tous à une alimentation saine.
- Qu'est-ce qu'une alimentation saine et durable ?
- Information, sensibilisation et éducation à l'alimentation.
- Dimension plaisir et conditionnement marketing.
- Forme du message. Le message ne doit pas être moralisateur ou constituer une « injonction ». Il peut être destiné aux enfants ou passer par eux. Privilégier l'aspect ludique.

À votre avis, qu'est-ce que ces actions changent pour (les différentes parties prenantes de chaque thème) ? à savoir :

- **Les habitants**
- **Les producteurs locaux**
- **Les distributeurs (grands magasins)**
- **Les AMAP ou petits commerces bio,**
- **La Métropole**

Ces actions sont-elles suffisantes pour adapter les façons de vivre aux enjeux climatiques ?

Ces actions sont-elles acceptables, selon vous ? Pour quelles raisons et à quelles conditions ?

L'impact peut être très différent selon les habitants.

Les avis sont partagés sur les aides aux producteurs locaux et le fait de privilégier le bio.

Pour Sylvie, l'aide au bio (ou à des méthodes plus vertueuses) présente l'avantage de formaliser les critères de la collectivité et contrebalance les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle (appauvrissement du sol, nuisibilité des produits phytosanitaires). Les agriculteurs bio sont en difficulté, car l'État français et l'Europe ne les aident plus à rester « bio ». Il est important que la Métropole aide au maintien du bio (Henri et Leyla).

La réorientation de la production du territoire vers les habitants de la Métropole est évoquée.

Leyla trouve les actions sur le foncier agricole intéressantes, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail et de bien nourrir la population.

Les distributeurs « vivent bien » (Leyla). Les actions pourraient diminuer la place de la grande distribution.

L'impact de l'action des AMAP est jugé insuffisant. Certaines actions paraissent difficiles à généraliser (« Ce n'est pas avec ça que l'on va transformer... »).

Evelyne et Henri évoquent les panneaux dans leur supermarché, indiquant la provenance des produits. Cela leur permet d'orienter leur choix, vers le local par exemple (offre de produits locaux de Leclerc, citée par Henri). La Métropole pourrait se rapprocher de la grande distribution et conventionner avec elle, pour développer les produits locaux dans les supermarchés.

Les échanges portent ensuite sur l'articulation de la politique publique alimentaire et la question sociale. Il faut pousser les épicerie sociales et solidaires. Sylvie évoque l'expérimentation sur la Caisse de l'alimentation, présentée par Jérémy CAMUS. Henri veut pousser l'intégration du sujet de l'alimentation dans la politique de la ville. Evelyne s'interroge sur le risque de cloisonner les publics. D'autres participants pensent qu'il y a un vrai mélange des habitants dans les épicerie sociales et solidaires (Michel, exemple de Vénissieux donné par Leyla).

b) Choix et points de débats

Ces idées sont restituées par le facilitateur sur une fiche dédiée.

- La **possibilité pour tous d'accéder à la production locale**. Cet objectif rencontre l'unanimité des participants, mais **les modalités font débat**. Des discussions portent sur le bio (l'appellation et son coût) et le fait de privilégier l'agriculture bio. Les participants conviennent de la nécessité de maintenir les installations bio actuelles, de prioriser et promouvoir une alimentation saine et durable (à définir) pour tous, moins carnée, ainsi que d'**un seuil minimal de qualité** de l'alimentation.
- Élargir le **périmètre** de production pris en considération dans le PAT (en faisant attention aux PFAS dans les sols).
- Développer la **coopération décentralisée** (pour un impact environnemental plus élevé).
- Agir en matière d'**éducation** alimentaire.
- Un message public **sans culpabilisation** des individus **ou stigmatisation sociale**.

Une pause est proposée à l'issue de cet atelier. Le travail et les échanges se poursuivent à certaines tables.

IV) Temps 3 : Comment accompagner les futurs changements de comportement nécessaires pour atteindre ces mesures

À la fin du deuxième temps d'atelier, **Olivier MERELLE** invite les participants à écouter l'intervention de **Frédéric MARTINEZ**, chercheur en psychologie sociale.

1) *L'approche psychosociale des changements de comportements et son application à la transition écologique*

Selon l'approche psychosociale présentée par **Frédéric MARTINEZ**, les comportements, les pensées et les sentiments des individus sont influencés par le comportement et les caractéristiques des autres, ainsi que par la situation dans laquelle les personnes se trouvent. Les choix ne dépendent pas que de l'état objectif final des perspectives, mais aussi du contexte et de la présentation des choix. Le poids des habitudes est très fort chez les individus. Dès lors, comment amener ceux-ci à décider de faire d'autres choix ?

Le changement passe par un processus : la décision de changer, le passage à l'acte et le maintien du changement. L'évitement de conséquences négatives ne peut être l'unique moteur du changement. Initier un changement implique de décristalliser une habitude. Il est nécessaire de montrer qu'il existe un meilleur comportement, une opportunité ou des conséquences positives.

Trois principaux facteurs influencent le comportement, dans la création de contextes différents amenant à d'autres choix : l'utilité (augmenter l'importance perçue du changement) ; le contrôle (rendre facile l'action et se sentir capable de la faire) et l'influence sociale (car les choix des individus sont orientés par les autres).

Initier un changement nécessite une hausse de l'utilité perçue de celui-ci. La hausse du contrôle perçu, c'est-à-dire du sentiment de compétence de l'individu, permet le passage à l'acte. L'importance collective de l'action, sa reconnaissance assureront le maintien du comportement.

Pour décristalliser une habitude, il faut créer une motivation autonome (l'écart entre l'habitude actuelle et le nouveau comportement recherché). Des descriptions différentes des

mêmes issues des choix peuvent conduire à des décisions différentes. La perception subjective est plus importante que la perception objective.

Le passage à l'acte sera favorisé par la perception de contrôle. Il faut :

- Rendre facile le comportement ;
- Introduire du choix, pour éviter la réactance (l'individu n'est pas enclin à faire quelque chose qu'on lui impose) ;
- Développer son sentiment d'auto-efficacité (l'individu a besoin de se sentir capable d'effectuer un comportement pour l'adopter), grâce aux essais, encouragements ou expériences vicariantes (témoignages, voir des personnes réussir à faire ce comportement).

Favoriser le maintien d'une nouvelle habitude passe par l'activation de la norme sociale (les individus ayant besoin d'une affiliation sociale et de partager une réalité commune) et une valorisation sociale symbolique.

En synthèse, le changement de mode de vie n'est pas un changement soudain mais progressif, structuré par différentes étapes.

On change pour soi et on maintient ce changement pour les autres. Les conséquences proches, locales, concrètes seront mises en avant pour initier le changement ; des conséquences plus lointaines, pour le maintenir.

Il est parfois difficile d'intégrer des messages sur le futur quand les individus sont pris dans des difficultés socio-économiques. La vigilance est nécessaire afin que la transition économique ne creuse davantage les inégalités sociales.

Il est préférable d'améliorer la perception des alternatives plutôt que de remettre en cause le comportement actuel des individus.

Le passage à l'acte nécessite d'introduire du choix, de rendre le changement facile, d'accentuer les compétences perçues à la réalisation de l'action recherchée.

Le maintien du changement passe par la valorisation du nouveau comportement, des retours positifs et le fait de montrer que les autres individus changent également.

2) Atelier 3 sur les changements de comportement

Cet atelier se déroule sur 30 minutes. Il est proposé aux participants d'échanger sur plusieurs questions.

NDLR : Pour ce deuxième temps d'atelier, nous vous proposons de suivre le déroulé du côté d'une table traitant du sujet « Construire et habiter la ville ».

a) Table « Construire et habiter la ville » - Action « Des espaces partagés dans un immeuble »

Chaque participant présente les espaces partagés dont il dispose se limitant le plus souvent à un parking commun.

Un participant (Nicolas) présente l'habitat participatif qui dispose de nombreux espaces et équipements communs : chambres à disposition pour les hôtes des résidents dans un immeuble (ex : dans le quartier Confluence), équipements électro-ménagers, travaux (tonte de la pelouse, petites réparations...). Ce type d'habitat requiert un cadre à respecter par l'ensemble des occupants.

Quels freins empêchent le public concerné de changer sa façon d'habiter en ville ?

Parmi les freins à la réduction des déplacements sont cités la distance (domicile - travail éloignés), la complexité du trajet en transports en commun : la durée, les fréquences et le coût des transports en commun sur la Métropole.

Allusion au co-voiturage pas toujours possible : nécessité d'avoir les mêmes horaires de travail, partage des frais pas toujours évidents...

D'autres freins mentionnés par les participants sont :

- L'habitude
- Le manque de connaissance et d'information
- L'individualisme, la culture du partage n'est pas entrée dans les mœurs, notamment parmi les générations plus âgées.
- La difficulté à respecter les réglementations, les contraintes dues au « vivre ensemble »
- Quand il s'agit de son espace privé, certains citoyens ne souhaitent pas être imposé dans leurs choix et modes de vie, avec comme argument « On ne touche pas à ma liberté »

Que pourrait essayer de faire ce public pour changer ses habitudes ?

Pour essayer de changer les habitudes d'une population, certains participants proposent de récompenser les bénéfiques, donner accès à des espaces verts publics ou partagés dans les résidences.

Comment inciter ce public à changer de comportement ?

Les idées-fortes ressortant des échanges sont les suivantes.

- **Mettre en avant des témoignages et offrir une caisse de résonance aux actions.**
- Il est reconnu que le changement de comportement est la chose la plus difficile à faire évoluer. Les habitudes sont souvent bien ancrées et alors que le changement nous plonge dans l'inconnu et peut être perçu comme un risque voire un danger, « la perte de ce qu'on a ».

S'agissant des moyens de travailler sur un changement des comportements, les participants proposent :

- De trouver un moyen pour valoriser les expériences réussies en les faisant connaître et en incitant celles et ceux « qui n'osent pas » à se lancer.
- De recueillir la parole des personnes concernées (...), organiser des débats, des rencontres, partager ses avis, ses craintes
- Informer et communiquer sur la base de témoignages de personnes ayant modifié leurs habitudes, en mentionnant les difficultés rencontrées et comment elles les ont surmontées
- De « s'appuyer sur la société civile, sur les acteurs pour informer le grand public des dispositifs et des moyens peu ou non connus qui existent pour pallier leurs difficultés, les aider à faire face aux obstacles, à leur craintes (...), ».
- Les comportements non conformes doivent-ils être sanctionnés ? Certains affirment qu'il est nécessaire de « punir » pour faire respecter « les règlements », d'autres estiment qu'une explication, une simple réprimande est plus efficace pour convaincre et faire changer de comportement.

– **Discussion sur la reconnaissance des bénévoles, portant le changement.**

Une participante « remarque aussi que la réussite de certaines de ces propositions reposent principalement sur des bénévoles (...). Faut-il récompenser les bénévoles pour les encourager à poursuivre leurs actions ? Il faut aussi trouver des personnes disponibles, le recrutement est de plus en plus difficile dans les associations. » Un autre participant estime que « quand on fait du bénévolat, il faut trouver la récompense soi-même, (...) ne pas l'attendre des autres. »

Le processus et les incitations au changement imposent un certain nombre de contraintes.

- Poser un **cadre partagé** (« Il faut des règles, des règles partagées et acceptées par toutes et tous » ; « Un cadre partagé. Il faut dire ce qu'on est prêt à faire-ensemble et définir des délais d'application »).
- Opérer une **différenciation entre les personnes**, tenir compte des situations individuelles dont les périodes de la vie, le handicap... (Exemple : le tri des déchets bio-organiques est compliqué si la personne n'a pas de place chez elle pour installer les « poubelles », si les containers sont éloignés...) ~~et des moments de vie.~~
- Travailler sur les **représentations individuelles et collectives** (dans les « sondages, les gens rêvent encore majoritairement d'habiter dans des maisons individuelles »).

Développer une **offre de qualité et des services, afin de faire évoluer l'idéal des individus**, en matière d'habitat en créant « des espaces publics bien aménagés, sécurisés ouverts à tout le monde » ; des espaces verts ; « L'habitat dense, doit être compatible avec la qualité, non seulement de l'équipement du logement mais aussi de l'environnement. Ceux qui habitent dans des villas individuelles veulent rester chez eux, estimant qu'ils ont une meilleure qualité de vie. Il faut donc que les acteurs de la construction ne tirent pas la qualité vers le bas ».

Mettre en avant les bénéfices (« Montrer que ce qu'on gagne, est plus important que ce qu'on perd »).

Les changements de comportement pourraient être valorisés par **des récompenses pécuniaires et des incitations fiscales.**

Déconstruire les idées reçues sur le partage (au sujet de l'outillage partagé :

« Spontanément, les participants disent que le partage des communs va poser problème (ex : en cas de casse, qui paye ? mais il peut aussi rapporter aussi plein de bonnes choses (convivialité, coût partagé...)). Il est important d'écrire une « charte » qui sera validée par tous les participants au partage pour éviter les conflits ».

Préparer le changement et réussir le vivre-ensemble : « Ce n'est pas simplement de l'habitat partagé dont on parle. Il faut aller vers un changement de paradigme dans les relations avec notre entourage, rechercher du sens dans nos relations pour faire nous préparer à accepter les différences »

Le collectif (dé)responsabilise-t-il les individus ? (Exemple du chauffage collectif. « C'est très dur d'intéresser tous les occupants. (...) On leur a dit : « Faites attention, baissez votre chauffage, vous aurez une facture moins lourde ». Maintenant, on en arrive à la contrainte », à savoir l'installation de compteurs de calories dans les logements, qui compensent les comportements non vertueux.)

L'inadaptation de la réglementation peut aussi expliquer l'inaction (ou la démission des individus face à l'ampleur de la tâche. Un participant évoque la base de calcul de la taxe sur les ordures ménagères (à calculer sur le nombre de mètres carrés du logement et non sur le nombre d'occupants).

Au vu de l'urgence climatique, y a-t-il des changements de comportement qu'il faudrait contraindre plutôt qu'inciter ?

Les participants font une **distinction entre les individus et les acteurs économiques** (« Ça dépend des acteurs. Dans la construction, je suppose qu'il faut, par exemple, donner des normes, des objectifs aux promoteurs, ... Le marché, tout seul, ne va pas décider » de s'engager dans la transition écologique. « Je crois qu'il vaut mieux inciter les gens, parce que la contrainte, pour l'individu... Oui, peut-être, pour un promoteur »).

Les participants sont d'accord sur la **nécessaire formalisation de règles, incitatives ou contraignantes** (exemples : des normes et des objectifs pour les acteurs de la construction, les chartes ou règlements dans l'habitat participatif).

Les **contraintes économiques amènent parfois des changements**. Ainsi, les promoteurs s'approprient aussi le sujet des espaces partagés, comme levier sur le prix des appartements grâce à la réduction de la surface des logements. Des factures d'énergies peu élevées des bâtiments passifs ou à énergie positive sont également un argument pour développer ces constructions.

Exemple : Le partage d'outillage est encadré par les **règles** de vie discutées et fixées collectivement, adaptées au groupe d'habitants concerné. Le droit à l'erreur existe (pour une perceuse cassée malencontreusement) ; une **tolérance** est prévue (exemples : une provision annuelle peut être prévue pour changer la perceuse ; le centre de tri pallie aussi les erreurs de recyclage des habitants).

La majorité du groupe semble penser « qu'il faut prévoir des sanctions pour limiter les abus, les cas de débordements excessifs et/ou répétés, mais il prévoit aussi de valoriser les actions réussies et d'encourager voire accompagner celles et ceux qui souhaitent se les approprier. ».

Dans ses échanges sur les **sanctions**, le groupe a conscience d'aller parfois « à l'encontre de ce qui vient d'être vu » (dans l'approche psychosociale) et qu'il faut « plutôt privilégier – et ce n'est pas si simple – l'incitation, le bénéfice, l'intérêt, l'intérêt collectif ».

NDLR : Pour la suite de cet atelier, nous vous proposons de suivre le déroulement d'une table traitant du sujet « Travailler, se déplacer, consommer à proximité de chez soi », animée par Ali.

a.1) Travailler, se déplacer, consommer à proximité de chez soi

Quels freins empêchent le public concerné de réduire ses déplacements (travailler/étudier, se déplacer, consommer à proximité de chez soi) ?

Selon les participants de cet atelier, les principaux freins qui empêchent ce public de réduire ses déplacements sont :

- L'offre en alimentation trop coûteuse
- Le coût du logement
- Inaccessibilité de certains services aux personnes à mobilité réduite

Que pourrait essayer de faire ce public pour changer ses habitudes ?

Selon les participants, afin de changer ses habitudes, les habitants peuvent tout d'abord introduire d'autres moyens de déplacement que la voiture dans leur quotidien tel que le vélo, ainsi que s'éduquer sur la transition écologique et ce dès le plus jeune âge.

Comment inciter ce public à changer de comportement ?

Pour inciter ce public à changer de comportement, les propositions faites par les participants ont été :

- Mettre en avant les effets vertueux de la transition écologique sur la santé
- Proposer des offres sur les tarifs

Au vu de l'urgence climatique, y a-t-il des changements de comportement qu'il faudrait contraindre plutôt qu'inciter ?

Selon les participants, la contrainte crée du clivage il faut donc inciter au changement avec des propositions claires qui bénéficient à tous.

- Éduquer les changements de comportements écologiques
- Rendre les citoyens plus conscients de la gravité du dérèglement climatique en leur apportant l'information de façon accessible
- Partager des témoignages de personnes, d'experts afin d'introduire des changements à échelle individuelle

b) Idées fortes validées en fin d'atelier

La facilitatrice (Marieke) recueille les idées sur une fiche dédiée.

- Le **gain d'espaces extérieurs et verts par la mutualisation** peut constituer une **incitation**.
- Accepter l'autre dans sa différence et accepter que certains citoyens ne veuillent pas participer. **Travailler sur la tolérance et le vivre-ensemble pour amener le changement**, en matière de nouvelles façons d'habiter.
- Démontrer la **preuve par l'exemple** (montrer que cela marche, partager des témoignages et les bénéfices).
- Un cadre est nécessaire pour partager de nouvelles règles/façon d'habiter
- Comment récompenser les bénévoles ? (**Reconnaissance des acteurs utiles à la transition**)
- De façon générale, **inciter plutôt que contraindre**, mais la position peut être différente **selon les situations** et est à évaluer en fonction de l'intérêt tiré de la contrainte (exemple : le nombre de vies sauvées par l'imposition de limitations de vitesse). La sanction incite mais va à l'encontre des changements de comportements (exemple du tri sélectif avec caméra)
-

V) Restitution (plénière)

1) Synthèse

Dans la foulée des ateliers, **Olivier MERELLE** présente les points clés, questionnements ou enjeux dégagés à chaque table.

a) Alimentation

Les groupes aboutissent à certains éléments convergents.

Offrir à tous les habitants une alimentation saine et de qualité :

- Permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et de qualité. Accès à la cantine pour le plus grand nombre.

- Définition préalable et validation de ce que recouvre une alimentation saine et de qualité. Diversification des régimes alimentaires (intolérances, végétariens, alternatives au porc, trop de fromages...). Innovation et changement dans la forme prise par la restauration collective (exemple : foodtrucks). Rallonger le temps du repas dans les cantines scolaires.
- Idée d'un seuil minimal de qualité de l'alimentation.
- Débat sur l'encouragement et le soutien prioritaire accordé à l'agriculture biologique.

La **solidarité générée par les choix d'approvisionnement** (avec les producteurs locaux ou grâce aux liens commerciaux avec certains pays.)

La **question économique** ressort fortement des échanges des deux tables. Elle concerne toutes les catégories socio-économiques, en particulier les Grands Lyonnais aux revenus modestes.

La nécessité d'**une éducation alimentaire, sans culpabilisation ou injonction**. La restauration scolaire peut constituer un lieu favorable pour la sensibilisation des jeunes (emmener les enfants au marché, montrer à quoi ressemblent les produits, comment les cuisiner, où finit la nourriture non consommée, pourquoi on le fait...). Afin de **réduire le gaspillage alimentaire** (par le biais notamment d'actions de sensibilisation et l'éducation, cf. supra). Plusieurs propositions ont été formulées dans l'atelier sur la restauration collective : Faire de la pédagogie économique, chiffrer les pertes...

Un **besoin de comprendre** concrètement la stratégie, la gouvernance et l'application des politiques publiques (fonctionnement de la restauration scolaire, par exemple), s'accompagnant de **l'évaluation** de celles-ci.

La question de **contraindre des changements de comportement** est en débat. Des actions contraignantes, comme le respect de la réglementation ou de labels, permettent de s'assurer de la qualité des produits. L'**incitation** peut passer par des expérimentations ou de nouvelles formes de communication, non institutionnelle ou ludique. Il est, par exemple, proposé de lancer des défis, recourir à des influenceurs ou s'appuyer sur le bouche-à-oreille (idée d'ambassadeurs), ou encore de boîte à idées des repas.

Redonner le goût de la cantine en **changeant les habitudes** peut passer par : emmener le chef et les producteurs locaux directement sur place, faire goûter, créer des menus spéciaux et des animations (la semaine du goût, la cuisine dans le monde en 1 semaine...) pour faire **découvrir continuellement** et retirer le sentiment de **repas imposés**.

b) Habitat-logement

Le point essentiel mis en avant sur cette thématique est lié au besoin d'accompagnement technique et humain individualisé, par l'intermédiaire de structures type Alec. Il est attendu de ces structures de :

- Promouvoir des solutions simples, aux effets immédiats (« petites victoires faciles »).
Les conseils donnés actuellement sont trop globalisés (parce que centrés sur les éligibilités aux aides financières, qui sont conditionnées à la mise œuvre de packages globaux), ils amènent à des réactions de sentiment d'impuissance « face à un mur » de travaux
- Donner des conseils techniques personnalisés (adaptés au logement et à la personne) type diagnostic thermique (liste de solutions unitaires, avec pour chacune d'elle le coût, le temps de retour sur investissement..., qui soient programmables dans le temps, en fonction des limites financières). Adapter les conseils aux tranches d'âge (quid des Ephad ?). Avec des déplacements sur place, et un accompagnement sur la durée

- S'intéresser davantage au confort d'été (pour lequel les leviers sont différents que pour le chauffage) ; apporter des solutions alternatives à la climatisation
- Promouvoir les écogestes, et récompenser les bonnes pratiques individuelles
- Rappeler les solutions des « anciens », s'appuyer sur des conseils d'« habitologues »
- Simplifier l'accès aux conseils (dans un contexte où les règles d'éligibilité aux aides financières changent en permanence)
- Déployer les conseils « hors les murs » (par exemple par des permanences dans les mairies ou arrondissements...)
- Utiliser le levier de la pédagogie (y compris pour le confort d'été), donner l'envie de s'informer.
Faire prendre conscience que le ressenti est différent des indications du thermomètre
- Utiliser le levier financier pour inciter à la sobriété.
Est évoquée l'idée de mettre en place un système de tarification progressive, sur le modèle de l'eau.
- Sensibiliser à partir des impacts sur la santé

Dans la mesure où la présidence de l'Alec est assurée par un VP de la Métropole, celle-ci devrait disposer de leviers pour intervenir sur cette structure.

L'autre sujet saillant abordé est la difficulté de travailler avec les bailleurs, notamment sociaux, pour avancer sur ces sujets (difficulté de se faire entendre en tant qu'occupant) :

- Comment inciter les propriétaires à faire des travaux de rénovation (pour le confort d'été comme d'hiver) ?
Pour les bailleurs sociaux, la Métropole dispose de leviers
- Les bailleurs pourraient participer au relai des écogestes auprès de leurs locataires.

Sur ce sujet également la Métropole dispose de leviers pour intervenir auprès des bailleurs sociaux.

Des deux tables sur l'énergie, ressortent le **besoin de compréhension**, notamment de l'action de la Métropole, la **nécessité de faire preuve de pédagogie et de simplification**. Les projets citoyens d'autoproduction collective d'énergie paraissent complexes et nécessitent un travail particulier de pédagogie, à la fois sur le montage et l'identification de l'ensemble des bénéficiaires. Il apparaît utile de développer la connaissance des initiatives de production existantes, pour que chacun s'investisse et investisse.

L'information, sous différentes formes, est souvent citée dans les ateliers : claire (avoir une vision claire des alternatives à la climatisation) ; adaptée (le bon niveau d'information) ; concrète (proposition d'organiser des visites de terrain) et chiffrée ; différenciée ; positive, sur la forme (humour, détournement, par l'absurde) comme sur le fond (mise en avant des résultats), différente (dessins, animations...); en direction des enfants (avec une sensibilisation indirecte des parents). Il est proposé de communiquer sur les conséquences proches, les personnes se sentant plus concernées par ce qui les touche directement (problèmes de santé liés à la pollution, enfants...). Valoriser les **cobénéfices**, afin de susciter l'intérêt.

Il est également suggéré de développer l'information délivrée par la Métropole et sa communication. Celles-ci doivent expliquer « le pourquoi », miser sur la proximité, les exemples concrets et locaux, et promouvoir la sobriété.

Sur ces sujets l'importance du « vivre ensemble », du « collectif », pour amener aux changements de comportements, est soulignée.

Le sujet de **l'éducation** est également revenu dans différents ateliers.

Enfin, il faut donner la possibilité d'**expérimenter**, pour s'approprier ces sujets.

c) Aménagement du territoire

Sur ce thème, ressort également et plus fortement, la notion de **bénéfices et cobénéfices**, qu'il faut donc identifier et faire connaître. Mutualiser, c'est économique, convivial et un gain d'espace. Les espaces partagés reposent sur le respect de l'autre, ce qui est positif.

Néanmoins, des **risques** associés peuvent exister (tensions...). **Une approche sociale et systémique** paraît nécessaire. Elle permet, par exemple, d'identifier un risque de ségrégation sociale et d'être attentifs à la diversité des activités. Il faut garder de l'emploi en proximité, pour rendre les mesures de transition acceptables. Le résidentiel et les activités économiques ne doivent pas entrer en concurrence, sur le plan spatial. L'utilisation des friches ne répond aux attentes que d'une partie de la population. Un consensus doit être recherché et prendre en compte tous les acteurs, y compris ceux pouvant être gênés par les mesures envisagées.

Le sujet de **la justice sociale** a été largement évoqué, avec une forme de rattrapage à organiser pour les zones les plus défavorisées. Les personnes les plus vulnérables sont souvent celles qui ont aussi le bilan carbone le moins élevé.

La **nécessité d'un cadre et d'une animation** des projets d'habitat partagé a été mise en avant dans les groupes.

Les participants s'interrogent sur **la fiscalité : incitative ou punitive ?** La fiscalité apparaît comme un levier possible. Elle peut être maniée différemment, selon les cas.

Le sujet des **normes environnementales et thermiques** remonte également des ateliers.

Des **budgets supplémentaires** sont demandés pour mener les actions d'aménagement urbain.

Sur la ville du quart d'heure, plusieurs actions sont proposées :

Faciliter les nouveaux usages, en développant les pistes cyclables sécurisées, l'autopartage (avec la possibilité de louer facilement de petits utilitaires) ou encore des titres multimodaux de transports.

Lever le frein financier, grâce à la gratuité des transports et des parkings relais.

Relocaliser la production et développer la commercialisation des biens provenant du territoire (tous secteurs).

Développer le **commerce local**, surtout non alimentaire (exemple : électroménagers, etc.)

Sensibiliser par une communication positive permettant aussi d'inciter le public à changer ses habitudes et ses comportements vis-à-vis des freins identifiés pour l'utilisation des transports en commun.

2) Retours et réactions des élus

Les élus remercient les participants pour leur contribution.

Jérémy CAMUS se félicite de la contribution de l'Assemblée citoyenne, un bel exemple de la vitalité démocratique, précieuse à l'échelle locale.

La vision et les objectifs pour la Métropole convergent, tant sur la production alimentaire, la relocalisation des produits pour se nourrir ou l'aide des agriculteurs du territoire. La commande publique, pour servir quotidiennement 25 000 assiettes dans les cantines des collèges, assure des débouchés aux agriculteurs locaux. L'objectif est d'atteindre 100 % de bio dans les assiettes et 50 % de produits locaux. A la rentrée 2025, les assiettes seront déjà bio à 75 % dans près de la moitié des collèges.

La possibilité de mesures contraignantes a été débattue lors des ateliers. Il s'agit surtout d'être volontaires. Cela permet de changer la donne.

Concernant la définition d'une alimentation saine, le choix de la collectivité s'est surtout porté sur le bio, mais le débat est possible.

Le sujet de l'éducation a également émergé. 5,5 Md€ sont dépensés par l'industrie agroalimentaire pour la promotion de produits transformés, soit 1 000 fois plus que le budget de la Nation pour les campagnes de nutrition santé. Depuis le début du mandat, la Métropole conduit un énorme travail, porté par Philippe GUELPA-BONARO, afin d'endiguer la publicité.

Elle met également en œuvre différentes actions de communication. En particulier, le lancement du Festival Miam, en 2024, vise à sensibiliser les Grands Lyonnais aux enjeux de l'alimentation durable, tout en mettant en lumière les nombreux acteurs locaux et initiatives.

La restauration collective constitue aussi un excellent levier pour informer et conscientiser les jeunes, consommateurs de demain. La Métropole de Lyon travaille avec le réseau Marguerite, dans une dizaine de collèges. Ses cuisiniers sont aussi des éducateurs, sur l'alimentation et le goût.

La solidarité constitue un enjeu essentiel. L'expérimentation sur la Sécurité sociale de l'alimentation garantit un pouvoir d'achat à 100 familles et un accès à des produits alimentaires locaux et de qualité, bio notamment. Les commerçants et producteurs bénéficient également de ce pouvoir d'achat supplémentaire.

Pour **Fabien BAGNON**, comment rendre désirable la transition écologique est une question absolument nécessaire. L'ensemble des solutions existent « sur étagère ». Le sujet est donc de les partager, de donner envie à la population de s'en saisir et d'accompagner celle-ci dans la transition. Tout un chacun a intérêt à changer, pour une amélioration de sa qualité de vie en premier lieu.

La Métropole et ses élus œuvrent notamment sur l'évolution des mobilités. Leur volontarisme est parfois décrié. Même si des actions sont déjà menées pour faire comprendre et rendre désirable la transition climatique, il est nécessaire d'aller plus loin. L'Agence des mobilités, créée par la Métropole, intervient sur la mise en place de la ZFE mais aussi sur l'accompagnement du changement des pratiques. Il reste encore du travail, pour faire partager la vision politique et renforcer l'accompagnement de la transition écologique. Il sera nécessaire de continuer à s'appuyer sur l'énergie citoyenne et collective, d'autant plus que la Métropole est confrontée à des contraintes budgétaires fortes.

Philippe GUELPA-BONARO rappelle que la concertation sur le Plan climat se termine prochainement. Parmi les scénarios élaborés par l'ADEME, le scénario 2 lui parle davantage, pour son contenu et les modalités de la transition, prenant appui sur les coopérations. L'écologie se fera avec la démocratie. En revanche, sans concertation, il n'est pas sûr que la transition écologique soit acceptable pour tous.

A titre individuel, on peut assumer de ne pas modifier son mode de vie pour changer le monde, mais de le faire pour soi, sa famille et sa communauté, pour des bénéfices santé immédiats et futurs, pour son confort ou son pouvoir d'achat.

Il faut faire preuve de bon sens et utiliser l'intelligence collective. La connaissance est nécessaire, comme l'ont fait ressortir différents ateliers. Les pouvoirs publics doivent donc mieux communiquer sur la mise en perspective des actions, sur des exemples et des réussites. Certaines propositions des groupes sont déjà mises en œuvre par la Métropole, ou d'autres acteurs. Une information transparente doit être assurée par les services publics, tout comme le financement des actions et l'accompagnement de la transition. Le service public et les agents qui le mettent en œuvre permettront une transition juste et efficace. L'ADEME, l'Office français de la biodiversité, l'Agence Bio ou l'ALEC contribuent à la transition. Ainsi, l'ALEC accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique mais aussi dans l'adoption d'écogestes et l'évolution des comportements. Philippe GUELPA-BONARO donne rendez-vous, le 8 février prochain, à la journée CLE (Climat logement énergie) de l'ALEC.

Frédéric MARTINEZ souligne que les changements dans les pratiques quotidiennes constituent des changements de mode de vie. Il est difficile de changer dans tous les compartiments de sa vie et la culpabilisation des individus paraît contre-productive. De plus, forcer les changements peut conduire à des effets négatifs de débord, c'est-à-dire amener les individus à faire de mauvais choix.

Par ailleurs, les recherches montrent qu'un quartier solidaire et l'altruisme génèrent des effets directs sur une évolution des comportements favorable à la transition écologique.

Pour conclure, **Laurence BOFFET** cite Léon Blum.

« Tout le monde veut une société fondée sur la justice sociale. On ne s'est pas seulement battu pour la liberté, on s'est battu pour la justice hors de France et sur le sol français. La justice sociale, qu'est-ce que c'est d'autre, qu'est-ce que cela veut être d'autre que l'élimination progressive des privilèges héréditaires, que l'instauration d'une société où les inégalités naturelles ne soient surchargées d'aucune inégalité supplémentaire, où chaque individu trouve sa place juste, sa place équitable, celle qui répond à sa vocation individuelle, celle où il peut rendre à la collectivité le plus de services et par là même s'assurer à lui-même le plus de bien-être et de bonheur ? Tout le monde dit cela. C'est devenu des lieux communs ».

Ces lieux communs, qui faisaient jusqu'alors consensus, doivent être défendus. Il est essentiel que la transition écologique aille de pair avec l'égalité et l'inclusion de tous. Il faut défendre cette vision coûte que coûte.